

# Preuve de dépôt

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Centre de remisage Surville sur la commune principale de l'AIOT 93 Rue de Surville 69007 LYON 07.**

**La référence de votre dossier est A-3-T1HP8XBC et concerne une demande de type "une déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 26/05/2023 à 09h50 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **20009638600012**

Raison sociale **SYTRAL MOBILITES**

Forme juridique (**Autre**) **Établissement public administratif local**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**21 BD MARIUS VIVIER MERLE**

**69003 LYON 03**

### Signataire

Qualité : **Directeur général adjoint**

### Référent

Fonction : **Chef de projet**

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Centre de remisage Surville**

Description des activités :

Le centre de remisage de Saint-Fons regroupera sur un site unique et sécurisé, les infrastructures nécessaires à la gestion et l'exploitation de la ligne de tramway T10, ainsi qu'au remisage et la maintenance courante du matériel roulant. Ce centre sera construit à Saint-Fons, à proximité du boulevard périphérique Laurent Bonnevey et permettra le stockage et l'entretien courant d'une partie des rames du réseau de tramway de la Métropole (ligne T10 mais également lignes T1, T4, T6). Il doit répondre à un certain nombre de caractéristiques en termes de surface, de proximité de la ligne et de configuration pour permettre l'optimisation des fonctions. Le centre de remisage de Saint-Fons est conçu pour :

- Remiser une partie du parc tramway de SYTRAL Mobilités ;
- Réaliser une partie des opérations de maintenance du matériel roulant ;
- Gérer et exploiter plusieurs lignes de tramway, dont la ligne T10 ;
- Accueillir les activités de direction et d'administration de de plusieurs lignes de tramway, dont la ligne T10.

La maintenance effectuée sur le site comprend toutes les opérations de maintenance préventive (jusqu'au pas de 60 000 km inclus, effectués par une rame de tramway) et une partie de la maintenance corrective annuelle pour tout le parc remisé à Saint-Fons. Les autres opérations de maintenance préventive (au-delà du pas de 60 000 km) seront réalisées soit sur les autres centres existants et à venir, soit sous-traitées chez le constructeur et des prestataires spécialisés extérieurs. Ainsi les opérations de maintenance réalisées sont du type :

- Tests et contrôle divers d'équipement,
- Test de lampes,
- Réglage simple,
- Graissage journalier,
- Échange d'un fusible sur une rame de tramway,
- Révision climatisation,
- Vidange d'huile,
- Révision pantographe, patin magnétique, bogie moteur, etc.
- Reprofilage bandage de roue,
- Échange d'une carte électronique à la suite de panne,
- Remplacement de filtres d'accès difficile, ...

Afin de réaliser ces opérations de maintenance, le site prévoit :

- Une aire de service pour les tramways (930 m<sup>2</sup>);
- Des locaux spécifiques attenants à l'aire de service (110 m<sup>2</sup>) (personnel, stockage et locaux techniques) ;
- Un hall de maintenance des tramways (2 740 m<sup>2</sup>)
- Des locaux dédiés au personnel (460 m<sup>2</sup>) comprenant notamment des sanitaires
- Un magasin de stockage de pièces de maintenance (680 m<sup>2</sup>), où seront entreposés les pièces de rechange et les produits dangereux (solvants, huiles, graisses, etc.)

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

Localisation de l'installation

93 Rue de Surville

69007 LYON 07

X : 843617

Y : 6514944

Projection : Lambert 93

Communes sur lesquelles est implantée l'installation :

- **69190 ST FONTS**

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2930	2930-1-b	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules à moteurs	Surface totale 3420 m <sup>2</sup>	DC	Hall de maintenance des tramways (2 740 m <sup>2</sup> ) comportant 3 voies de maintenance, associé à un atelier pour l'entretien courant + magasin de stockage (680 m <sup>2</sup> )

## 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **2600**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

**Un réseau d'eaux usées récupère l'ensemble des eaux usées du site : • Eaux domestiques du bâtiment administratif, • Eaux usées industrielles de l'atelier et de l'aire de service après traitement.**

L'exutoire des eaux résiduaires :

**Sur le réseau collectif avec station d'épuration**

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

**Les eaux usées industrielles de la machine à laver les rames seront traitées directement sur site avant rejet sur le réseau eaux usées du site. Pour ce faire, un système constitué de 3 cuves de 10 m3 et d'un séparateur à hydrocarbure sera enterré juste au Nord-est du bâtiment. De la même manière, les eaux usées de l'atelier seront traitées dans le bâtiment. Un regard permettra de faire les prélèvements pour le contrôle de la qualité des eaux rejetées à l'amont du piquage sur le réseau public des eaux usées.**

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **0**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

**Un rejet au réseau est prévu, aucun rejet dans le milieu naturel n'est prévu.**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

## Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Dans le hall de maintenance, un local sera dédié à la collecte et au tri des déchets générés par l'activité de maintenance des tramways. Lorsque les bacs de rétention atteindront leur maximum, ils seront déversés dans un conteneur extérieur en façade nord du bâtiment, en vue de leur évacuation vers les filières adéquates. Le local sera proche d'un accès de l'atelier pour faciliter les enlèvements de déchets. Une zone extérieure couverte dédiée au tri et au stockage des déchets (cartons/papiers, ferrailles, bois...) est prévue pour faciliter leur enlèvement. Cette zone composée de 4 à 5 bennes classiques avec accès camion et auvent sera implantée sur l'axe Est /Ouest.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

## Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Des points d'eau incendie seront mis en place sur le site. Ces points d'eau seront implantés à moins de 200 m du bâtiment.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Les besoins en eau sont évalués pour le Hall de maintenance de 375 m3. Ces besoins en eau seront couverts par trois Points d'Eau Incendie pour un débit simultané de 240 m3/h. Des dispositifs permettant l'obturation des réseaux d'évacuation des eaux de ruissellement sont implantés de sorte à maintenir sur le site les eaux d'extinction d'un sinistre ou l'écoulement d'un accident de transport. Des extincteurs, adaptés aux risques, sont répartis à l'intérieur des locaux, sur chaque niveau, à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles. Une réserve de produit absorbant sera présente dont la quantité sera adaptée aux risques, avec un minimum de 100 L (avec pelle de projection) Le site sera également équipé : \*D'un système de détection automatique incendie \*D'une surveillance d'une personne nommément désignée par l'exploitant ; Les bâtiments sont également dotés d'un équipement d'alarme.**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **OUI**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Non**

<b>Nom de l'autorisation ou de la déclaration</b>	<b>Date de dépôt</b>	<b>Organisme en charge de l'instruction</b>
Projet Tram T10 de la gare de Vénissieux à Gerland	08/07/2022	DDT Rhône SEN

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**PC1.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**PC2reduit.pdf**

Etude d'incidences Natura 2000 :

**T10\_Extrait Dossier Enquête Publique Pièce C4 - NATURA 2000.pdf**